

 <p>Commune de LUZECH</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH</p>	<p>Délibération</p>
		<p>N° 2024_2_1</p>

Convocation du 1^{er} mars 2024

Le 07 mars 2024 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Gérard ALAZARD, Mme Delphine AZNAR, M. Pierre BORREDON, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Lydie LAFON, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS :

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. Pierre BALTENWECK a donné procuration à M. Pascal PRADAYROL
Mme Christina GARRIGUES a donné procuration à M. Pierre BORREDON
Mme Claudine AUDOIN a donné procuration à M. Gérard ALAZARD

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme Delphine AZNAR

LA SÉANCE EST OUVERTE

Délibération n° 2024_2_1 : Création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal territorial à temps complet

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de son évolution de carrière, un agent de notre collectivité peut prétendre à un avancement de grade du fait de son ancienneté. Ainsi, il peut passer du grade d'agent de maîtrise au grade d'agent de maîtrise principal.

Monsieur le Maire rappelle aux élus présents qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Vu le code Général de la fonction publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs de la Commune de LUZECH,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer, à compter du 1er avril 2024, un emploi permanent d'agent de maîtrise principal territorial à temps complet (35h00 par semaine).

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré décide :

- **de créer** à compter du 1er avril 2024, un emploi permanent d'agent de maîtrise principal territorial à temps complet (35h00 par semaine) ;
- **de modifier** le tableau des effectifs théoriques en conséquence ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **de préciser** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024 de la Commune, au chapitre 012, articles 6411 et suivants.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
16	Présents : 13 Procurations : 3	Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE LE : 11/03/2024 DATE DE MISE EN LIGNE : 11/03/2024	Pour expédition conforme, Le Maire, Monsieur Bernard PIASER
--	---